



# JACQUEMINOIS

Volume 15, numéro 11, 14 décembre 2023

## MOT DU CONSEIL

En tant que conseil municipal, nous sommes très fiers d'avoir finalement réussi à conclure le dossier de l'avenir du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

En effet, le 14 novembre dernier, lors d'une séance extraordinaire du conseil, nous vous avons présenté les démarches entreprises depuis la consultation publique de juillet 2022.

Lors de cette consultation, nous avons bien retenu l'unanimité des citoyens sur la pertinence d'un service incendie et de premier-répondants à Saint-Jacques-le-Mineur, mais aussi la crainte de certains face à l'explosion de coûts en considérant les besoins d'immobilisations et d'investissements futurs, notamment pour une nouvelle caserne.

Nous avons travaillé avec la firme Icarium, service conseil, pour évaluer les différents scénarios sur la table ainsi que les conséquences possibles de chacun d'eux. En parallèle de cette démarche, le projet de nouveau centre communautaire s'est concrétisé, tout comme la décision d'y déplacer les bureaux municipaux.

Ce projet est donc venu créer une nouvelle opportunité dans le dossier, celle d'agrandir la caserne par l'intérieur, en utilisant les bureaux municipaux, plutôt que de procéder à une nouvelle construction très onéreuse. La municipalité a aussi collaboré avec l'APSAM, spécialisée en santé et sécurité du travail dans le milieu municipal, pour analyser toutes les non-conformités actuelles et émettre des recommandations d'améliorations afin de respecter la Loi et de protéger la santé de nos pompiers.

Le conseil s'est finalement tourné vers l'expertise d'une firme d'architecture, ST Architecte (STA) afin de dresser le portrait de l'immeuble actuel et surtout des améliorations à prévoir. Le plan proposé par STA permet de répondre à toutes les non-conformités et assure la pérennité du service au cœur de la municipalité, et ce, sous la barre du million de dollars.

De plus, nous avons le plaisir d'annoncer que ce projet pourra bénéficier d'une subvention offerte par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le PRACIM, pouvant couvrir jusqu'à 80 % du coût du projet. Pour ce qui est des besoins d'investissements, le conseil a statué qu'un montant de 130,000 \$ annuellement devra être affecté au remplacement des immobilisations du service de sécurité incendie. Cette somme sera couverte par une nouvelle taxe à compter de l'exercice 2024, tel que mentionné lors de la séance extraordinaire.

Pour tout connaître sur le prochain budget et mieux comprendre le compte de taxes 2024, nous vous invitons à assister à la séance extraordinaire d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations qui se tiendra le mardi 19 décembre à 18 h à la salle communautaire du camping du lac mineur - 397A, chemin du Ruisseau, Saint-Jacques-le-Mineur.

Votre conseil municipal

\*Prenez note que le bureau municipal sera fermé  
entre le 25 décembre 2023 et le 5 janvier 2024 inclusivement \*  
JOYEUSES FÊTES!

# DOSSIER DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

## SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET

Séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 – Mardi le 19 décembre à 18 h. C'est lors de cette séance que le conseil officialise les taux de taxation pour l'année à venir, les projets d'immobilisations, les subventions à recevoir et les orientations de tout ordre.

À noter:

À l'occasion de cette séance extraordinaire, la Loi exige que la période de questions ne porte que sur les sujets à l'ordre du jour, soit le budget et le PTI.

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Prochaine date : mardi le 19 décembre 2023

HEURE : 19 h

Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme Zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil prennent place dans la salle communautaire du camping du Lac Mineur au 397A, chemin du Ruisseau.

## Dépôt de projets de règlements

Projet de règlement numéro AD-103-1 amendement au règlement AD-103 relatif au remboursement des dépenses des élu.es et des employé.es municipaux

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro AD-103 afin d'indexer les montants alloués pour les frais liés aux déplacements à l'extérieur du lieu de travail.

Projet de règlement numéro AD-105-1 modifiant le règlement numéro AD-105 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro AD-105 afin de mettre à jour la liste des employés autorisés à sanctionner des contrats ou engager des dépenses, ainsi que d'indexer les montants maximaux autorisés pour chacun.

## Dépôt de nouvelles politiques

Afin de respecter les dernières modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la municipalité a procédé à l'adoption de la Politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels numéro PL-AD-46 et de la Politique de confidentialité de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur numéro PL-AD-47.

Ces deux politiques ainsi que le formulaire de demande d'accès à l'information sont disponibles sur notre site internet dans la section des politiques municipales (<https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/administration/politiques-municipales/>).

# DOSSIER TAXATION ET FINANCES

## Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Lors de la dernière séance, la greffière-trésorière a déposé la liste préliminaire de l'état d'endettement des personnes envers la municipalité au 31 octobre. Un état de compte sera retourné aux contribuables, comprenant une mention du risque de vente pour défaut de paiement de taxes. La liste finale de l'état d'endettement des personnes sera déposée à la séance ordinaire du mois de janvier 2024.

Cette liste finale est ensuite transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville qui s'occupe de la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement de taxes. On vous invite donc à régler votre solde dès maintenant pour éviter cette situation.

## BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue principale La bibliothèque EXCEPTIONNELLEMENT sera fermée le samedi 16 décembre

### Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30
Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h30
Vendredi	13 h à 16 h	
Samedi	10 h 30 à 12 h	

Plusieurs changements sont à venir aussi en 2024. Pour connaître les nouveautés, les changements, etc. : consultez la page Facebook de la bibliothèque : <https://www.facebook.com/bibliosjlm>



**Prenez note que la bibliothèque sera également fermée pour la période des fêtes entre le samedi 23 décembre 2023 et le dimanche 7 janvier 2024 inclusivement.**

## Retour sur la Guignolée 2023

Le 3 décembre dernier, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a vibré au rythme de la générosité et de la solidarité lors de la Guignolée annuelle. Plus d'une trentaine de bénévoles se sont mobilisés pour participer à cet événement. L'engagement des bénévoles a été remarquable, déployant des efforts considérables pour récolter une quantité impressionnante de denrées alimentaires. Leur dévouement a également permis de recueillir la somme significative de 5030,50 \$ !

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la participation active de chaque citoyen de la municipalité. Cet événement s'est révélé être bien plus qu'une collecte de denrées et de fonds; il symbolise l'esprit de solidarité qui anime la communauté. Ensemble, vous avez fait une différence concrète dans la vie des personnes dans le besoin, offrant un soutien essentiel en cette période de l'année. Cet élan de générosité rappelle que, même dans les moments difficiles, la solidarité peut illuminer les cœurs et apporter du réconfort à ceux qui en ont le plus besoin.

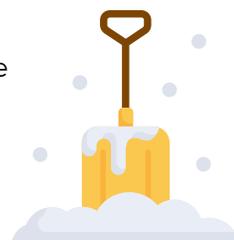
Merci à tous pour votre participation active et votre contribution précieuse. Votre générosité continue de faire de notre municipalité un endroit où la compassion et l'entraide sont des valeurs fondamentales.

## DOSSIERS D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

### Règlement sur le déneigement des entrées privées

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière (C-24.2), il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements privés.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, l'objectif de ce rappel n'est pas de punir, mais bien de favoriser la cohabitation et le respect des biens publics.



### Stationnement hivernal

On vous rappelle qu'en vertu de l'article 5.9 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec (MRC2022), il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les voies de circulation **entre 23 h et 6 h en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire.**

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, toutefois la municipalité fait preuve de latitude dans l'application de cet article et demande surtout la collaboration des citoyens lors de précipitations afin d'assurer un déneigement efficace et rapide du territoire.



# Inspection de permis

Prenez note que la firme d'évaluation de la MRC sera de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour des fins d'inspection de permis.

L'évaluatrice conduit un Mitsubishi Outlander blanc et sera présente pour les prochaines semaines. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec la municipalité au 450 347-5446, poste 203.

## DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE



### Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## NOS CONSEILS POUR LES FÊTES



### ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chauffage, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



### LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



### BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



### CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



### AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



### APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



### BALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



### SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



### BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

# PROGRAMMATION HIVER 2024

## MULTI SPORT enfants

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : 7 Sports Activités Sportives

Sports: Soccer, Cricket, Basketball, Kin-ball, Ringuette, Football, Pickleball et +

LIEU : Gymnase Ecole Saint-Jacques (115, rue Renaud)  
2 à 5 ans : 17 h 30 à 18 h 15 (maximum 16 enfants)  
6 à 12 ans : 18 h 15 à 19 h 15 (maximum 16 enfants)  
10 SÉANCES les **lundis** du 15 janvier au 25 mars  
(PAUSE LE 4 mars pour la semaine de relâche)  
Tarif : 120 \$

## CLUB DE TRICOT

Se présenter à l'activité

Responsable : Noémie Harton

Que vous soyez plus tricot, crochet, courte-pointe, broderie ou autre ; joignez-vous à nous!

LIEU : Bibliothèque (89, rue Principale)  
Pour tous : 18 h à 20 h  
Tous les **lundis**  
Tarif : GRATUIT

## YOGA

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Tralala Yoga

Cours de yoga accessible à tous, travaillant le corps et l'esprit par des postures, des respirations et des relaxations. On y explore les postures de base du yoga afin d'apporter force, souplesse et mobilité au corps.

LIEU : Gymnase Ecole Saint-Jacques (115, rue Renaud)  
Pour tous  
Heure : 17 h 45 à 18 h 45  
14 SÉANCES les **mercredis** du 17 janvier au 17 avril  
Tarif : 100 \$

## BADMINTON LIBRE

Se présenter à l'activité

Responsable : Samuel Gagnon

Bénévole

Pour le plaisir, peu importe votre âge on s'adapte, on s'amuse. On vous attend! Apportez votre équipement et des souliers de sport propre.

LIEU : Gymnase Ecole Saint-Jacques (115, rue Renaud)  
Pour tous  
Heure : 19 h à 21 h  
14 SÉANCES les **mardis** du 16 janvier au 16 avril  
Tarif : GRATUIT

## BASKETBALL LIBRE

Se présenter à l'activité

Responsable : Stephane Dubé

Bénévole

Pour le plaisir, peu importe votre âge on s'adapte, on s'amuse. On vous attend! Apportez votre équipement des souliers de sport propre, certains ballons sont disponibles.

LIEU : Gymnase Ecole Saint-Jacques (115, rue Renaud)  
Pour tous  
Heure : 19 h à 21 h  
14 SÉANCES les **mercredis** du 17 janvier au 17 avril  
Tarif : GRATUIT

## KARATÉ KENPO

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Sophie Bernier

Chaque cours de karaté est divisé en 3 parties. La première consiste en l'échauffement et le conditionnement physique. Ensuite, les enfants apprennent la théorie (punch, Kick et kata). Le cours se termine par des techniques de combats pratiquées seul ou en équipe

LIEU : Gymnase de l'école (115, rue Renaud)  
Ouvert aux 6 ans et plus. Il est possible pour les parents de faire le cours avec leur enfant, le tarif est le même pour le parent.  
Heure : 18 h à 19 h  
12 SÉANCES les **vendredis** du 19 janvier au 5 avril  
Tarif : 60\$ (inclus 20\$ de frais d'affiliation à Karaté Kenpo)  
Frais supplémentaire : Kimono 65\$ (payable à Mme Bernier)



SAINT-JACQUES  
LE-MINEUR

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## programmation hiver 2024

### Activité(s)

- MULTI SPORT enfants 120\$
- YOGA 100\$
- KARATÉ KENPO 60\$

Total :

Réservé à l'administration

--

NOM COMPLET	
Âge enfant (si applicable)	
Nom parent (si applicable)	
Téléphone	
Courriel	
Adresse	

### MODES DE PAIEMENT :

#### En personne :

Au bureau municipal : 91, rue Principale durant les heures d'ouverture lundi au vendredi de 9 h à 12 et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h.

les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la municipalité.

**Chute à courrier :** Vous pouvez aussi transmettre un chèque (au nom de la municipalité) ou argent comptant (montant exact) et le formulaire d'inscription par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale.

**En ligne :** <https://www.qidigo.com/u/Municipalite-Saint-Jacques-le-Mineur>

\*\* 3% de frais s'ajoute pour tous les tarifs des activités.

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant le début de l'activité, un remboursement du montant d'inscription total sera émis. Si le remboursement est demandé dans les 3 jours ouvrables suivant le début de l'activité, un remboursement de la moitié du montant de l'inscription sera émis.

Aucun remboursement ne pourra être émis après cette date, sauf dans les cas suivants : (1) la Municipalité annule l'activité (2) sur présentation d'un billet d'un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants à la session.

# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## Collectes et écocentres pendant les Fêtes

Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes. Assurez-vous de placer les bacs en bordure de rue pour 7 h le matin de la collecte car les heures de passage peuvent différer des semaines normales.

Les écocentres seront fermés du 23 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier.

## BRUN'O passe à la fréquence d'hiver

À compter du début du mois de décembre, la collecte de matières organiques sera effectuée aux 2 semaines jusqu'à la fin du mois de mars.

Surveillez votre calendrier de collectes pour les dates de ramassage!

## L'hiver et les collectes

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrierie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



**R** Récupération

**C** Compostage

**D** Déchets

Gros rebuts non valorisables

Collecte de sapins naturels

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30
<b>C</b> BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.						

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
<b>C</b> Fréquence aux 2 semaines jusqu'en mars.						

## Calendrier de collectes 2024 SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

**R** Récupération

**C** Compostage

**D** Déchets

Gros rebuts non valorisables

Feuilles

Collecte de sapins naturels

✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

⊗ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5 6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**C** Fréquence aux 2 semaines jusqu'en mars.

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**C** BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**C** BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.

Le site internet de Compo-Haut-Richelieu est LA référence pour obtenir les réponses à vos questions.

compo.qc.ca | 450 347-0299